

COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE**COMPTE RENDU DE SEANCE**

Séance du 11 Mars 2022

L' an 2022 et le 11 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de la mairie sous la présidence de JARLIER Dominique Maire

Présents : M. JARLIER Dominique, Maire, Mmes : CHABORY Bernadette, COLON Myriam, DE TAPIA Sandrine, MOLLE Delphine, MONARCHA Nadine, PERTILE Florence, MM : BOULAY Julien, BRANDELY François, CEYSSAT Dominique, FAURE Fabien, SEMBEL Joël, VALLEIX Simon

Absent(s) ayant donné procuration : M. TORRES Jean-Eric à Mme MOLLE Delphine
Absent(s) : Mme ROUQUIER Edith

DECISIONS**489 - 495 Approbation des comptes administratifs 2021, des comptes de gestion, des résultats de fonctionnement des divers budgets**

Voir note de présentation du compte administratif annexée

réf : 2022_496 objet : Convention de prestations de service avec l'EPLEFPA de Rochefort-Montagne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des manifestations programmées entre la commune et l'EPLEFPA de Rochefort-Montagne (Fête du printemps, chantier espace enherbé du lycée, concours de jeunes meneurs, et), une participation financière de l'établissement sera réclamée pour compenser l'augmentation exceptionnelle des services et mise à disposition de personnels et de matériels.

La signature d'une convention de prestations de services est proposée pour un montant total de 21 .647 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** la mise en place d'une convention de prestations de service entre la commune et l'EPLEFPA de Rochefort-Montagne pour un montant total de 21 647 € correspondant à la mise à disposition de personnels et de matériels en faveur de l'établissement scolaire.

- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

réf : 2022_497 objet : Recrutement d'un saisonnier au service technique

Afin d'assurer l'entretien du territoire communal (débroussaillage, travaux de voirie, etc), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de recruter un saisonnier à compter du 2 mai 2022 pour une durée de 6 mois.

L'agent sera recruté à temps complet au grade d'adjoint technique et percevra une rémunération correspondant à l'échelon 1 - échelle 3, Indice Brut 371 - Indice Majoré 343.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de pourvoir au poste.

réf : 2022_498 objet : Convention avec l'Ecole de Musique Intercommunal Chavanon Combrailles et Volvans

Les écoles de musique intercommunales Sioulet-Chavanon et Pontgibaud Sioule et Volcans ont fusionné depuis le 1^{er} janvier 2022 pour former l' «Ecole de musique intercommunale Chavanon Combrailles et Volcans ». L'ensemble des activités des deux anciennes associations ont été reprises par la nouvelle structure.

Monsieur le Maire a été sollicité pour signer la nouvelle convention concernant le financement des interventions musicales à l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer avec l'école de musique intercommunale Chavanon Combrailles et Volcans , une convention de prestation de services afin de proposer un enseignement musical à raison de 4 heures hebdomadaires réparties sur 22 semaines pour l'année scolaire 2021-2022. La rémunération est fixée à 36 € de l'heure soit 3168 €.

réf : 2022_499 objet : Vente de terrain à la SCI Bruneteau-Marquet

Monsieur le Maire présente la demande de la SCI Bruneteau-Marquet souhaitant acquérir une partie de la parcelle attenante au camping.
Cela représente 169 m² de la parcelle ZS 89.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de vendre 169 m² de la parcelle ZS 89 à la SCI Bruneteau-Marquet.
- Décide que le prix de vente sera de 13 € le m².
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

réf : 2022_500 objet : Echange de terrain avec Mme POUX Irène

Monsieur le Maire présente la nécessité de se porter acquéreur d'un morceau de la parcelle ZA 238 sur laquelle a été installé un abri-voyageur.
Un échange de parcelle est présenté en proposant à Mme POUX Irène 146m² de terrain sur une parcelle attenante contre 9m² de la parcelle ZA 238.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'échanger 146 m² de la parcelle ZA non cadastrée contre 9m² de la parcelle ZA 238 avec Mme POUX Irène.
- Décide que les frais engagés seront à la charge de la commune.
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

réf : 2022_501 objet : Vente de terrain au SMCTOM de Haute-Dordogne

Monsieur le Maire présente la demande du SMCTOM de Haute -Dordogne qui souhaite agrandir la déchetterie de Rochefort-Montagne.

Le SMCTOM propose de se porter acquéreur de 33m² de la parcelle ZS 235 et de 1698m² de la parcelle ZS 241, soit une surface totale de 1731m²

Le prix proposé est de 20 €/m², cette vente permettrait de financer un renforcement de la chaussée et de récupérer les eaux de ruissellement autour de la déchetterie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de vendre 33m² de la parcelle ZS 235 et 1698m² de la parcelle ZS 241 au SMTOM de Haute-Dordogne.
- Décide que le prix de vente sera de 20€ le m² soit un total de 34 620 € pour 1731m².
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

réf : 2022_502 objet : **Modification d'une délibération : vente d'une parcelle**

Suite à la délibération 2022_461 du 31/01/2022 par laquelle le Conseil Municipal acceptait de vendre à Monsieur et Madame FLAMBARD Françoise "l'ancien presbytère" situé rue du presbytère 63210 Rochefort-Montagne, cadastré AB 225 pour un montant de 65 000 €.

Monsieur le Maire propose une modification de la délibération avec l'ajout de la parcelle AB 224. Cet parcelle avait été négociée lors de la proposition d'achat et a été ajouté à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur et Madame FLAMBARD Françoise "l'ancien presbytère" situé rue du presbytère 63210 Rochefort-Montagne, cadastré AB 225 ainsi que la parcelle AB 224 pour un montant de 65 000 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout les documents liés à cette affaire.

réf : 2022_503 objet : **Convention de financement avec le SIEG**

Monsieur le Maire présente les travaux de modification et de remplacement des éclairages publics suite au renforcement du poste Chez Diat porté par le TE63-SIEG.

Le montant des travaux est estimé à 5 800 € HT soit 6 960.48 € TTC.

Le SIEG peut prendre en charge 50% du montant HT des travaux auquel d'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit 2 900.48€

La part restant à la commune serait de 2 899.52 € HT soit 3479.42 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'engager les travaux de modification et de remplacement des éclairages publics suite au renforcement du poste Chez Diat pour un montant de 5 800 € HT soit 6 960.48 € TTC et de demander la subvention au SIEG 63 pour un montant de 2 899.52 € HT soit 3479.42 € TTC.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Le Maire,
Dominique JARLIER



COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET PRINCIPAL

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2021	RECETTES	CA 2021
011 – Charges à caractère général	336 334,17 €	013 – Atténuation de charges	0 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	380 330,12 €	70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses (sauf immeubles)	96 465,29 €
014- Atténuation de produits	2 238,00 €	73- Impôts et taxes	473 027,40 €
65 – Autres charges de gestion courante (dépenses obligatoires)	65 695,38 €	74 – Dotations, subventions et participations	408 229,76 €
66 – Intérêt de la dette	43 718,07 €	75 – Autres produits de gestion courante (immeubles)	210 444,48 €
67- Charges exceptionnelles	1 256,59 €	76 – Produits financiers	3,12 €
023- Virement à la section d'investissement		77 – produits exceptionnels	6 540,14 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 219,64 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
		002 – Excédent antérieur reporté	0
TOTAL	833 791,97 €	TOTAL	1 194 710,39 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le 22/03/2022

ID : 063-216303057-20220311-2022_489_1-BF



COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA 2021	RECETTES	CA 2021
020- Immobilisations incorporelles	9 886.56 €	013 - subventions d'investissement	140 194.72 €
204 - subventions d'équipement versées	0 €	16- Emprunts et dettes assimilées	245 000 €
21 - Immobilisations corporelles	6 641.04 €	10- Dotations, fonds divers..	60 106.51 €
23- Immobilisations en cours	70 395.02 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	186 817.20 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 107.00 €	23 Immobilisations en cours	€
16 - Emprunts	157 983.81 €	165 - Dépôt et cautionnements reçus	1 423 €
27 - Autres immobilisations financières	19 350.74 €	45... Compte de tiers	0 €
45..op compte de tiers	0 €	021 -Virements de la section de fonctionnement	
040 Opérations d'ordre entre sections	0 €	040 Opérations d'ordre entre sections	4 219.64 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €		
Solde d'exécution négatif reporté	95 928.49 €	041- Opérations patrimoniales	0
TOTAL	973 147.92 €	TOTAL	637 761.07 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le 22/03/2022

Reper
Levaut

ID : 063-216303057-20220311-2022_489_1-BF

COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE

Restes à Réaliser : 25 045,83 €
Solde d'exécution cumulé : 50 577.40 €

<i>Les Taux de la fiscalité directe locale</i>	<i>Taux voté En 2021</i>
Taxe foncière (bâti)	40.24 %
Taxe foncière (non bâti)	75,93 %

Principales dépenses de l'année 2021 :

Achèvement des travaux d'aménagement de la Plateforme Centre de Tri
Restauration des bacs et lavoirs Montcheneix
Travaux d'amélioration énergétique de la Gendarmerie
Travaux Réseau chaleur bois à la Résidence la Bughe
Travaux de mise aux normes Hôtel les Anvernes

Budget Eau et Assainissement

Section d'exploitation :

- Dépenses : 95 617,23 €
 - Recettes (de l'exercice + excédent de fonctionnement reportés) : 121 620.81 €
- Résultat de clôture : 26 003.58 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 348 995.99 €
 - Recettes (de l'exercice + excédent d'investissement reporté) : 909 834.12 €
- Résultat de clôture : 560 838,13 €

Restes à réaliser : - 39 317,87 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le 22/03/2022



ID : 063-216303057-20220311-2022_489_1-BF

COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE

Solde d'exécution cumulé : - 13 314, 29 €

Budget Locaux Trésor Public

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 541.61 €
- Recettes (de l'exercice + excédent reporté) : 15 500 €
- Résultat de clôture : 13 958,39 €

Section d'investissement :

- Dépenses (de l'exercice et déficit d'investissement reporté) : 27 232.43 €
 - Recettes : 13 417.48 €
 - Résultat de clôture : - 13 814.95 €
- Solde d'exécution cumulé : 143.44 €

Budget CCAS

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 3 274.84 €
- Recettes (de l'exercice + excédent de fonctionnement reporté) : 3 828.21 €

Section d'investissement : 0 €

Solde d'exécution cumulé : 553.37 €



Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le 22/03/2022



ID : 063-216303057-20220311-2022_489_1-BF